

DIMANCHE

1^{er} DÉCEMBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

271.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.

Trois mois.	7 fr.
Six mois.	13
Un an.	25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois.	9 fr.
Six mois.	17
Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

29 novembre 1830, émeute à Haut-Court. — 50 nov. 1830, troubles à Bayonne pour un enterrement. — 1831, condamnation de la Gazette de l'Ouest (Poitiers), 3 mois.

Des Élections départementales ET D'ARRONDISSEMENTS.

Le plus grand nombre de nos lecteurs de la ville, en voyant ce titre, se sont déjà écriés qu'ils n'ont que faire dans ces élections et qu'ils n'en veulent pas entendre parler!... Rassurez-vous, bons marchands, honnêtes ouvriers, nous ne venons point vous entretenir d'un événement futur, mais d'un fait accompli. Oui, accompli; car, sans qu'aucun de vous s'en soit douté, de grandes élections se sont faites pendant le cours de cette semaine. On a nommé les membres du conseil d'arrondissement et ceux du conseil de département!... Cela vous étonne, et vous demandez par qui et comment tout cela s'est fait!... Il faut bien que nous vous le disions.

Au mois de juin 1833, les députés, dits de la France, avaient fait un excellent déjeuner, et comme les vins, dont ils s'étaient gorgés, aux dépens, peut-être, des contribuables, les avaient mis en belle humeur: «Bah! se dirent-ils, donnons aujourd'hui des libertés au pays,» et rentrant aussitôt à la chambre, ils votèrent, moitié ronflant, moitié digérant, une loi sur l'organisation départementale, loi de fait que le pauvre pays fut contraint d'accepter telle quelle; car, après la chambre des députés, il en est bien une autre qui a droit de révision, mais les momies qui la composent se garderaient très fort de faire de l'opposition; ce serait donner signe de vie, et elles ne veulent pas déromper ceux qui les ont jugées bien mortes. — La loi faite pendant la digestion resta donc loi d'organisation.

Mais, ces hommes que les électeurs semblent n'en-

voyer pour la plupart à Paris, qu'afin de les rapprocher du grand bazar des croix et des places, qu'afin de leur rendre plus facile le trafic de leurs consciences, ces hommes étaient revenus à eux lorsqu'il avait fallu concéder des droits, et ils s'étaient bien gardés de sortir du cercle fort étroit qu'eux ou leurs prédécesseurs avaient déjà tracé. Dix millions huit cent quinze mille personnes sont inscrites en 1833 sur les rôles des contributions. En dehors de ce chiffre, il en est d'autres encore, et en grand nombre, dont la loi ne peut réussir à imposer la misère. Mais qu'importe! le salut de la dynastie et de l'état défendait qu'on sortît des catégories fixées.... — et le nombre des électeurs resta à 180,000!

Cent quatre-vingt mille électeurs sur trente-trois millions d'habitants! N'est-ce pas pitié!... O vous, humbles marchands qui avez tant de peine à payer patente, impôt personnel, impôt mobilier, impôt des portes et fenêtres, impôt de garnison, impôts sur le pain, sur le vin, sur le sel, sur le tabac, sur le bois, sur tout, enfin, voyez quel cas on fait de vous!... — On vous regarde comme de bons débiteurs desquels l'argent vient à faire plaisir! On vous prêche l'ordre, la paix, c'est-à-dire l'exactitude dans le paiement de l'impôt, et surtout le silence à propos des velléités de plaintes qui vous prennent parfois quand vous vous sentez si foulés que vous en étouffez. Mais pour vous donner des droits en compensation de tant de sacrifices, oh non!... vous pourriez en abuser, et la dynastie et l'aristocratie sont trop intéressées à vous voir toujours sages!... Soyez donc des instrumens dociles au gré du pouvoir. Payez, souffrez, et taisez-vous!...

Vous, cependant, qui n'êtes pas aussi impassibles que les gouvernans feignent de le croire, vous criez: sans résultat; que vous n'avez pas consenti à cet absurde arrangement; qu'il est mal de vous traiter ainsi! — Oh oui! chers concitoyens, ces lois sont la consécration d'iniquités révoltantes, d'injustices odieuses; mais, voyez aussi quels en sont les résultats.

Prenons Lyon pour exemple.

Le moment d'exécuter ces lois est venu. S'il s'agit, comme cela est arrivé pendant la semaine dernière, de pourvoir aux nominations des conseils d'arrondissement et de département, eh bien ! Lyon qui compte plus de cent quatre-vingt mille âmes dans ses murs, verra deux mille deux cents individus, bons ou mauvais, chargés, par la loi, de faire pour lui la part qui lui appartient dans les élections. Dans ce chiffre sont compris de bons citoyens, qui refusent d'user d'un droit qu'ils regardent comme injustement acquis pour eux ; il y a de plus, les absents, les indifférents, les malades, ce qui réduit à quelques centaines le nombre des électeurs qui usent du privilège de ce titre. Entre ceux-là, intrigants, complaisants ou dupes, c'est un tripotage dégoûtant, une lutte d'ambition, de bas égoïsme, horrible à voir !... Ce sont des amis qui poussent à l'élection d'un homme, uniquement parce qu'il est leur ami ; des parens qui, pour le plus grand avantage de la famille, soutiennent leur parent ; des médecins qui cabalent pour un confrère, parce qu'ils espèrent, par lui, l'établissement d'une faculté dans laquelle il les fera nommer professeurs ; ce sont les propriétaires d'un quartier qui soutiennent un autre propriétaire, parce qu'il a déjà obtenu pour eux un palais de justice, et qu'ils en attendent les accessoires ; ce sont des marchands de soie qui intriguent pour qu'un de leurs collègues soit nommé, dans l'intérêt, disent-ils, de la fabrique lyonnaise, mais en réalité dans le leur ; ce sont des avocats qui s'agitent afin de faire réussir, dans l'intérêt du barreau, l'élection d'un avocat !...

Cherchez au milieu de toutes ces turpitudes dégoûtantes, un sentiment de nationalité, quelques pensées de patriotisme ou d'intérêt en faveur des masses exclues ; oh ! ce sera en vain. Vous ne trouverez partout que le servilisme le plus plat, la cupidité la plus insatiable, l'égoïsme le plus exclusif. — Le plus grand nombre de ces candidats, si avides de suffrages, ne les ambitionnent que parce qu'ils espèrent se faire un jour acheter. — Le plus grand nombre de ces électeurs ne donnent leurs voix à tel ou tel individu que parce qu'ils croient faire résulter de leur complaisance la satisfaction de leur intérêt privé !... Aussi, voyez la plupart des noms vomis par ces urnes électorales, et comptez combien il en est desquels on ne peut pas dire : « Traîtres, renégats, hommes vendus ou mauvais patriotes ! »

Oh ! tout ce spectacle soulève l'âme et fait bondir le cœur d'indignation. Heureusement, le terme de ces scènes scandaleuses approche. Le peuple, le véritable peuple, moral, vertueux, resté pur à côté de toutes ces ignominies, a compris ses droits : il en réclame l'exercice ; bon gré, mal gré, il faudra qu'il l'obtienne. Déjà il en fait l'essai dans les nombreuses associations civiques où il se jette, et bientôt il viendra avec l'immensité de son irrésistible pouvoir, laver tant de souillures, effacer tant d'infamies, et réhabiliter, à la face du monde, par de grands exemples d'équité sociale, ce principe d'élection dont on fait actuellement un si abominable abus.

ENVIOLETTEMENT

DE LA ROYAUTE-CHIRURGIENNE.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 1830. Il est vrai que c'est en arrière, mais n'importe, le chemin

n'en est pas moins long. Aucuns estiment qu'il est même plus difficile.

En 1830, on s'appellait roi citoyen : aujourd'hui l'on s'intitule : *Très haut, très puissant et très excellent roi des Français*. On n'a point songé encore à joindre à ces titres celui de *très innocent*, comme la petite renette d'Espagne ; mais cela pourra venir. Ce sera pour tant drôle : « *très innocent roi des Français*. » S'il s'agissait de Rosolin, passe encore !

Rosolin, en 1830, était un simple artilleur, on peut même dire un artilleur excessivement simple. Il mangeait à la gamelle avec une maladresse remarquable, et buvait dans une tasse de fer-blanc, ni plus, ni moins qu'un perroquet. — Aujourd'hui l'*Almanach royal* le surnomme : « ROSOLIN, FERDINAND, PHILIPPE, LOUIS, CHARLES, HENRI, JOSEPH D'ORLÉANS, DUC D'ORLÉANS, PRINCE ROYAL, MONSIEUR ET ALTESSE ROYALE, GÉNÉRAL DE CAVALERIE, GRAND-CROIX DE LA LÉGIION D'HONNEUR, PAIR NON SIÉGEANT, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, ET PROTECTEUR DE LA BOURSE.

Ouf !

Les ministres s'appelaient, en 1830, *Monsieur tout court*. Ils se disent maintenant *Votre Excellence* ; ce qui est un non-sens, car s'ils sont excellents en quelque chose, c'est tout au plus comme caricatures. Ce sont en effet d'excellentes caricatures.

La nommée Adélaïde, sœur du roi, s'appelait, en 1830, *Mademoiselle*. Elle s'appelle aujourd'hui *Madame*. Ce changement donnerait lieu à bien des malins propos, si la nommée Adélaïde n'était essentiellement inviolable.

Ainsi de suite, tout a progressé, ou plutôt tout a rétrogradé jusqu'aux plus vieux temps du vieux régime. Nous avons réinstallé successivement les chevaliers d'honneur, les maîtres des cérémonies, les écuyers cavalcadours, etc. Il ne nous manque plus que le roi des ribauds. Nous l'aurons bientôt : M. Athalin ferait, par exemple, un remarquable roi des ribauds.

On a même déjà parlé du rétablissement des hérauts d'armes ; mais il paraît qu'on a renoncé à cette idée. Le héraut d'armes, dont la mission était de crier sur le passage du roi : « *Largesse ! largesse !* » serait, sous le *neuf août*, une superfluité.

Là toutefois ne se sont pas bornées les innovations d'étiquette. Voici que ce même almanach royal, que je vous citais tout-à-l'heure, nous révèle une bouffonnerie bien plus amusante.

La pensée immuable a fait un règlement sur le deuil de sa cour. Voici le principal article de ce règlement, en attendant les autres dont je vous régalerai une autre fois.

« Le roi portera, dans les premiers jours du deuil, *habit, chapeau, veste, culotte, bas et souliers de couleur violette*. » Cet ensemble épiscopal sera complété par un rabat. Je vous demande un peu à quoi ressemblera, sous cet étrange costume, la royauté-citoyenne qui n'est déjà pas trop belle ; car tu ne peux te le dissimuler, royauté ma chère amie, tu es remplie d'excellentes qualités morales, mais au physique tu es vilaine en diable, ce qui, du reste, ne doit nuire en aucune façon aux droits que tu peux avoir à l'élection de tes semblables.

Une seule chose m'embarrasse. La royauté sera villette des pieds à la tête : c'est fort bien....ou plutôt

c'est fort mal. Bref, c'est convenu. Mais comment la royauté s'envoiletera-t-elle ? car enfin il ne suffit pas de dire : « Le rohá portera habit, chapeau, veste, culotte, bas et souliers de couleur violette ; » il faut encore acheter souliers, bas, culotte, veste, chapeau et habit de couleur violette.

Or, la royauté n'est pas acheteuse ; et elle se décidera difficilement à faire les frais de tant de violet, à moins qu'il ne s'en trouve une quantité suffisante dans les pièces d'étoffes dont elle a reçu l'hommage dans son dernier voyage agréable en Normandie.

Peut-être compte-t-elle faire payer son nouveau costume à la nation. Le fait est qu'elle a quelque raison d'espérer que la nation ne se refuserait pas à faire les frais du deuil de son rohá.

Pourtant, si cette ressource venait à lui manquer, il lui en resterait une dernière ; ce serait de faire teindre en violet sa vieille redingote, son feutre gris, ses souliers de Neuilly, en un mot, tout son accoutrement bourgeois du temps des poignées de main, accoutrement que, par mesure d'économie, elle a fait survivre aux dites poignées de main.

Ce moyen aura le double avantage d'être parfaitement conforme à l'esprit de l'ordre de Chose, qui ne procède que par recrépissage et raffistolage, et de plus, de faire disparaître les taches de la défroque royale.

Or, les taches n'y manquent pas.

A M. le rédacteur en chef de la *Glaneuse*.

Monsieur,

Nous vous prions d'insérer la présente lettre dans votre prochain numéro, en réponse à celle de MM. les maîtres charrons que vous avez publiée le 24 de ce mois.

Puisque MM. les maîtres ont dit, sans la faire, qu'ils évoquaient la vérité, nous pouvons l'évoquer réellement quand il s'agit de démasquer le mensonge ou l'erreur.

Vous dites, MM. les maîtres, que vous n'avez pas dénoncé la société des ouvriers charrons comme une coalition, et que vous n'avez pas dénoncé les citoyens Félix Louat et Péraux, comme chefs. — S'il en est ainsi, pourquoi avoir fait comparaître le citoyen Pascal par devant le commissaire central et le procureur du roi ? Dans quel intérêt a-t-on voulu lui faire signer un procès-verbal contenant ce qu'il n'avait pas dit ? Pourquoi l'a-t-on menacé de la prison s'il ne le signait ?... Vous vous êtes bien gardés de nous dire cela dans votre lettre ; mais nous n'insistons pas, et laissons les hommes consciencieux juges de vos procédés : il ne nous appartient que de les signaler.

Vous avez enduré nos maux, dites-vous, et de plus grands encore, puisque vous étiez souvent privés de travail ! — Que nous parlez-vous de 20, 30 ou 40 ans ? Ne savez-vous donc pas qu'il faut suivre la marche du progrès, et que autres temps, autres mœurs, et autres lois ? Dites donc aussi aux marchands actuels de revenir à leur état de 1790 !

Si quelque chose est approuvable dans votre lettre, c'est le conseil que vous nous donnez de ne plus faire le lundi. Nous, pauvres travailleurs, ne cherchons pas à calculer tous les moments de délicieux loisir que les bourgeois se procurent, et, cependant, nous nous taisons lorsqu'ils viennent nous adresser le reproche de l'oisiveté, quelque injuste qu'il soit, d'ailleurs.

Vous dites qu'il faut être maître pour connaître votre responsabilité et vos devoirs envers l'ouvrier ? Vraiment, vous auriez dû vous expliquer plus clairement, car nous ne comprenons pas votre responsabilité envers nous ; seulement nous voyons que ce que vous appelez responsabilité et devoir, n'est autre chose que l'accord fait entre nous d'échanger le travail et le talent contre quelques parcelles d'argent.

Vous dites que vous ne faites pas d'énormes bénéfices, et vous citez à l'appui un certain nombre de maîtres charrons qui ont failli. On aurait bien des choses à dire là-dessus, mais, pour abrégé, nous ne ferons qu'une observation. Si les maîtres que vous citez ont manqué, c'est que la plupart ont été obligés de travailler à vil prix pour soutenir la concurrence que vous leur faisiez. — Du reste, il est faux que ce soient eux qui fassent le plus d'opposition contre vous.

Nous pouvons gagner, dites-vous, depuis 2 f. 50 c., jusqu'à 4 et 5 f. ! — Citez-nous quatre ouvriers qui gagnent, comme vous le dites, 4 et 5 f. ! vous seriez bien en peine de le faire. Certainement nous n'accusons pas tous les maîtres d'être égoïstes ; bon nombre ont déjà adhéré à l'augmentation demandée. Quant à la concurrence

étrangère ou rurale dont vous parlez, nous la croyons moins funeste à votre prospérité que celle que vous vous faites volontairement entre vous.

Nous vous remercions infiniment des intentions paternelles que vous aviez de nous faire instruire. L'instruction est l'objet de tous nos vœux ; mais que signifie de votre part cette générosité si tardive ? Aucun de nous jusqu'à ce jour n'a eu connaissance de ce que vous avancez ; il paraît que vous avez tramé notre bonheur dans l'ombre, comme une véritable conspiration.

Nous avons prouvé que nous voulions la concorde en faisant plusieurs démarches auprès de vous, et vous n'avez jamais voulu nous entendre....

Agréé, M. le rédacteur, etc.

Les délégués des ouvriers charrons.

Noms de MM. les maîtres charrons, qui ont consenti à l'augmentation demandée par les ouvriers.

MM. Garel, — Richoux, — Pelivet, — Danguain, — Bonnard, — Dagallier, — Matagote, — Laverrière, — Deschamps, — Verpat, — Déchaux, — Bissey, — Apt, — Roech.

Beaux-Arts.

EXPOSITION DE NOVEMBRE 1853.

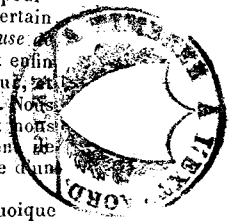
ESPRIT DE NOTRE CRITIQUE. — MM. BIARD. —
LEGENBRE-HÉRAL.

(5^e Article).

En exprimant franchement notre pensée sur les objets de l'exposition, nous n'ignorons pas que nous soulevons contre nous bien des amours-propres irrités de nos critiques, bien des susceptibilités blessées d'une impartialité qui ne leur est pas favorable. C'est un malheur que nous avions prévu, et auquel nous nous étions résigné quand nous avons entrepris d'émettre publiquement notre sentiment sur les productions des artistes lyonnais. Ce malheur, nous nous risquons encore à le subir, car nous n'écrivons que sous l'inspiration de nos convictions et de notre conscience. Nous sommes peut-être dans une position unique pour parler avec une entière indépendance de nos peintres et de leurs ouvrages : ne connaissant personnellement aucun de ces messieurs, nos jugements ne sont dictés ni par des affections de famille, ni par des égards de camaraderie, ni par une bienveillance de coterie, ni enfin par de l'animosité envers qui que ce soit. Nous sommes positivement dans la situation d'esprit que la loi exige du juré. Nous n'écoutons ni la haine, ni l'affection ; et pourquoi aurions-nous de l'affection ou de la haine pour des hommes que nous ne connaissons point ? Nous ne voyons que leurs œuvres. Aussi, nous poursuivons la tâche que nous nous sommes imposée, et nous l'accomplirons avec la même liberté d'opinion que nous avons professée jusqu'à présent. Nous serons heureux toutes les fois que des ouvrages comme ceux de MM. Guindrun, Diday, Dubuisson, Guichard, Gros-Claude, réclameront nos éloges ; nous ne refuserons jamais des encouragements au talent modeste qui ne nous donne pas ses essais comme des chefs-d'œuvre ; mais nous ne nous croirons nullement tenu à des ménagements envers la médiocrité présomptueuse et quelquefois intrigante. Cela dit, nous prions nos lecteurs de ne pas nous rendre responsable des fausses expressions, des non-sens que notre imprimeur nous fait parfois commettre. Nous ne voulons pas relever ici les fautes typographiques qui se sont glissées dans nos précédents articles, mais nous désirerions seulement qu'on adressât à notre prote la juste part qui lui revient dans les reproches que des phrases obscures ou inintelligibles peuvent nous attirer. A chacun selon ses œuvres.

Il est affligeant d'avoir à constater ; mais il est malheureusement vrai que la plupart des artistes lyonnais n'ont pas justifié les espérances que leur début avait fait concevoir. Leur talent est demeuré stationnaire, ou s'il a fait quelques pas, c'est en arrière. Dans la peinture, M. Biard est une preuve de cette triste vérité. Tout jeune encore, il avait donné un intérieur d'une cour de diligences, dans lequel on remarquait une composition facile et bien ordonnée, du mouvement et de la vérité. Ce petit tableau était gris, car M. Biard ne s'est jamais annoncé comme coloriste ; mais on espérait qu'il pourrait le devenir par l'étude, et l'on aimait à lui présager un certain avenir d'artiste. Depuis, M. Biard a rétrogradé jusqu'à la tireuse de cartes, qui fit partie d'une précédente exposition, et il est enfin tombé jusqu'à ses trois sorcières, que nous voyons aujourd'hui, et qui nous paraissent au dessous d'une critique un peu sérieuse. Nous en pouvons dire autant de ceux de ses autres tableaux dont nous n'avons pas encore fait mention : ils attestent tous que le talent de leur auteur n'a eu qu'une courte aurore, promptement suivie d'un fâcheux déclin.

Nous ne nous flattons pas que nos observations justes, quoique sévères, soient de quelque valeur aux yeux de M. Biard, et l'enga-



gent à entrer dans une meilleure voie, ne serait-ce que pour revenir à son point de départ. Cependant il est possible qu'elles ne lui soient pas tout-à-fait inutiles. Les improbations de la presse républicaine sont un titre de recommandation auprès d'un pouvoir qui se fait un mérite de l'impopularité dans laquelle il est tombé. Qui sait? Peut-être vaudrons-nous quelque jour à M. Biard la décoration de la Légion-d'Honneur. La croix-d'honneur à M. Biard! direz-vous? Pourquoi non? On l'a bien donnée à M. Marc-Bernard Gros, à M. Etienne Gautier, à M. Clément Reyre, à M. Montfalcon, à M. Faye, à M. Jordan-Leroy, et autres illustrations qui, jamais de leur vie, n'ont fait même un mauvais tableau.

Si de la peinture nous passons à la sculpture, nous trouvons la même décroissance du talent. M. Legendre-Héral, qui occupe à l'école de St-Pierre la place de Chinard, de cet artiste si plein de goût, de feu et de génie, s'était d'abord fait connaître par quelques morceaux qui ne manquaient ni de grace, ni de naïveté. M. Lezay Marnézia, alors préfet du département, s'intéressa vivement aux futurs succès du jeune statuaire, et, l'engageant à aller terminer ses études à Paris, il le recommanda au ministre Decaze.

En ce temps là, M. Decaze avait une sœur qui exerçait auprès du vieux et impotent Louis XVIII les fonctions de complaisances qui échurent plus tard à Madame du Cayla. M. Legendre fut présenté à Madame Prineto, et ayant eu le bonheur de faire valoir auprès d'elle un mérite qu'il n'est pas permis aux hommes d'apprécier, il obtint, par l'intervention de cette dame, et sans avoir concouru, d'aller passer aux frais de l'état trois ans à Rome. Il obtint de plus que pendant tout le temps de son séjour dans la ville papale, ses appointements de trois mille francs comme professeur de St-Pierre lui seraient continués. Certes, nous serions les premiers à applaudir à ces actes de munificence s'ils devaient servir au progrès des arts; mais voyez ce qu'a produit M. Legendre-Héral depuis son retour de Rome? L'épais et lourd cheval du tympan de l'Hôtel-de-ville et l'ignoble bas-relief du portail de La Charité. Le Silène et la Leda qu'il a exposés cette année ne sont pas d'une création récente. Nous reviendrons plus tard sur ces deux figures que les bornes de cet article ne nous permettent pas d'examiner aujourd'hui.

Théâtres.

N'est-ce pas chose déplorable? tandis que Kroux ne cesse d'atti-

rer la foule et de monopoliser les applaudissements, nos artistes du Grand-Théâtre, abattus sous le poids de leur bonheur pécuniaire, thésaurisant avec moins d'adresse que M. Cassette, se relâchent de leurs prétentions à l'argent, et ne nous donnent pas les pièces qu'on annonce sur l'affiche. Encore des maladies, soit réelles ou de convenance; encore des obstacles que nous cherchons vainement à nous expliquer..... Gare la bombe! messieurs, vous connaissez le proverbe de Beaumarchais: « *Tant va la cruche, etc.* »

Nous comptons sur un hiver des plus agréables. Saturés de la République, l'Empire et les Cent Jours, nous avons droit d'attendre en récompense de notre bonté, force nouveautés, la *Chambre ardente*, le *Serment*, la *Sylphide*, etc. Eh! bien, rien qu'un répertoire sans vie; rien que des ouvrages où le public va siffler, bâiller et dormir. Je dis le public, je me trompe; ce sont quelques pauvres abonnés. Sans égard pour leur bourse, on fatigue leurs oreilles. Oh! pitié pour eux!... pitié par grace! Allons, du zèle, de l'activité... Il vous reste encore, MM. les sociétaires, une belle récolte à faire. Voici venir les bals; les jambes l'emporteront sur les oreilles, si vous n'y prenez garde; une salle de spectacle déserte n'offre guère d'attraits.

Un mot, en passant, à l'administration. — Nous avons remarqué qu'elle négligeait dans certains ouvrages de compléter son orchestre. Si c'est par économie, ce que nous ne pensons pas, c'est à elle qu'on s'en prendra; si cette faute est celle des artistes qui composent l'orchestre, on pourrait bien leur faire sentir, à leur première apparition, qu'ils ont fait faute; car si les habitués applaudissent à leur savoir-faire, ils sauront aussi châtier leur négligence.

GLANE.

- Un homme de toutes les couleurs demandait la croix au roi qui lui répondit: « *Allez vous l'avez!* »
- Certain vase utile porte en Picardie le nom de Gaspard. Pourquoi ne l'appellerions-nous pas à Lyon, *Gaspard-hein?*
- Quoique nous n'aimions pas les jésuites, quel plaisir nous aurions si tous nos hommes étaient *de-missionnaires!*
- Les Carbonari ou Charbonniers disent que M. Barthe est un *fumeron*.
- Nous demandons aux peuples, quand leur roi est à cheval, combien ils voient de bêtes?... Nous attendons une réponse — *d'eux*.
- Qu'est-ce que le trône?... Le gibet où l'on expose les rois.

BULLETIN DES ANNONCES.

Cours de langue italienne.

Le 2 décembre 1853, M. Cardelli ouvrira son cours de langue italienne en 60 leçons. Il aura lieu les lundis, mercredis et vendredis de 9 heures du soir jusqu'à 10, place du Plâtre, n. 3, au 1^{er} étage, à Lyon.
PRIX du cours: 60 f.

Musique Vocale.

Nous annonçons aux personnes qui désiraient que M. LANGE CHIARINI, élève du Conservatoire, artiste du Grand-Théâtre, rouvrit un second cours, que les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} janvier, époque où commenceront les leçons.
Chez le professeur, rue Désirée, n. 21, depuis 7 heures du matin jusqu'à 9 heures et demie; l'après dînée, de 3 à 5 heures.
60 f. pour 6 mois, 40 f. pour 3 mois, 15 f. pour un mois.

Hommes.

Le magasin d'habillement des DEUX-JUMEAUX possède un grand assortiment de MANTEAUX en drap acheté avant l'augmentation.

A céder, une Étude d'avoué près le tribunal de Guéret, département de la Creuse.
S'adresser à M. Beaune, place Sathonay, n. 4.

Biscuits Antisiphilitiques.

Après 3 années d'épreuves, faites par ordre du gouvernement, le remède a été approuvé et autorisé par l'académie royale de médecine, qui a accordé à son auteur une récompense de 30,008 f. pour son importante découverte.
Déposé chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même le sirop de Salsepareille, préparé avec le plus grand soin, et sans mélange.

Maladies secrètes et cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENÉ, *

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales repercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, Écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gage à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.
On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 M)

EXTRAIT DU MONITEUR.

Il y a plusieurs années que, d'après les journaux de médecine, nous recommandâmes au public l'usage de la pâte pectoral de Régnault aîné.

Cette préparation est généralement considérée comme la plus utile pour guérir les rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements et affections de poitrine. Un brevet d'invention et de perfectionnement accordé par le gouvernement, et les attestations favorables des premiers médecins Français et étrangers, expliquent et justifient la vogue toujours croissante de la pâte de Régnault aîné.

Pour plus de détails, voir l'instruction qui accompagne chaque boîte. Un dépôt est établi dans toutes les villes de province et de l'étranger.

J. FERTON, l'un des gérants.